

Procédure de qualification pour les formations professionnelles initiales Assistante en pharmacie/assistant en pharmacie CFC

Directives pour le travail autonome (TA) Langue nationale locale en 5ème semestre

Bases	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale, Plan d'étude
Validité	Dans la même mesure pour toutes les langues nationales;
Période	(fin 4ième), tout le 5ème semestre
Travail individuel	Travail individuel ou travail en groupe de 2-4 personnes
Organisation	Dans chaque école professionnelle, des travaux autonomes (TA) doivent être réalisés dans la branche langue nationale pour la note du bulletin du 5ème semestre. Le déroulement peut se présenter de la manière suivante: <ol style="list-style-type: none">1. Initiation par une phase de cours et préparation des apprenants au TA en 4ème semestre.2. Travail par les apprenants sur le TA à l'école professionnelle. Les enseignants accompagnent et suivent les apprenants durant ce temps.3. Phase de cours à l'école professionnelle et simultanément travail à domicile sur le TA par les apprenants.4. Remise du TA, selon appréciation de l'école professionnelle.5. Corrections des TA par les enseignants.6. Les apprenants présentent leurs TA et mènent des conversations sur le thème.
Contenus	ou thèmes s'adressent en premier lieu aux objectifs détaillés du plan d'étude langue nationale du 1er au 6ème semestre. Il faut tenir compte de l'actualité dans une mesure appropriée.
Produits	Les écoles professionnelles règlent la forme et profondeur des TA.
Evaluation	Contenu, processus, langue, forme ainsi que la présentation doivent être considérés dans l'évaluation globale de manière appropriée. Ne sont autorisées que des notes entières ou demies .
Aides permises	Réglées par l'école professionnelle.
Particularités	En complément font foi les dispositions organisationnelles de l'école professionnelle.
Recours	Le TA amène à la note du bulletin, respectivement la note d'école du 5ème semestre. Comme note d'école, elle est ainsi soumise au droit de recours de l'école professionnelle correspondante comme les autres notes du bulletin (notes d'école). Après confirmation officielle du résultat final de la procédure de qualification, elle ne peut ni être contestée ni répétée .

Février 2009/jh